ment étanches, entre lesquelles on peut entrer par des trous d'homme. On a laissé entre le navire intérieur et le navire extérieur, comme on peut les appeler, depuis la proue jusqu'à la poupe, un passage suffisamment large pour permettre à un homme d'y circuler, de telle sorte que, si un accident arrivait au bordé extérieur, on pourrait y remédier de l'intérieur. Les parisiens du *Bracket System* prétendent que, même dans le cas où les tôles extérieures du bateau seraient endommagées et que l'eau viendrait à entrer dans les compartiments, le navire ne serait pas en danger, à cause de la seconde enveloppe étanche.

Le bateau, ne devant pas être autre chose qu'un engin de destruction, ne porte qu'un équipage indispensable pour la manœuvre, et qui, pendant le combat, reste en bas.

La roue Fowler, propulseur nouveau, est à l'intérieur du navire. Elle n'a pas encore été employée dans la marine des États-Unis. Ce propulseur, qui est regardé par les constructeurs de navires comme un grand perfectionnement, permet de gouverner et de faire marcher le bateau avec la même roue. Elle fonctionne en changeant à volonté l'inclinaison des pales ; on peut, à la rigueur, se passer complétement de gouvernail. Cependant, pour se prémunir contre un accident, il y en a toujours un de disponible sous la main.

Le navire est muni, d'un bout à l'autre, d'un appareil électrique perfectionné, qui relie entre elles les machines, les chambres à *torpilles*, la tourelle du pilote et les autres parties du navire.

Des machines d'une puissance extraordinaire et du meilleur système connu sont placées dans le bateau qui, soit qu'il marche en arrière ou en avant, peut atteindre la même vitesse. Le choc qu'un bélier de ce type, pourvu par des machines puissantes, pourrait donner à un navire ennemi serait quelque chose de terrifiant. La grande longueur de ce bélier, caché sous l'eau lui permet aussi de frapper lorsque, suivant toutes les apparences, il paraît être éloigné de 40 pieds de l'objet de son attaque.

Nous empruntons cet article par quelques notes sur les bateaux-*torpilles* construits en Allemagne depuis 1873.

Les deux plus importants sont la frégate cuirassée la *Prusse* et la *Frégate à ponts* rasnon cuirassée, la *Freya;* la première, sortie des chantiers de Stettin ; la seconde, de ceux de Dantzig.

La *Prusse* est un navire à tourelles, muni d'une cuirasse de 9 pouces d'épaisseur. Les deux tourelles giratoires, avec blindage d'une épaisseur de 8 et 10 pouces, portent chacune deux canons Krupp à frettes, d'un calibre de 24 centimètres, placés sur des affûts mobiles, peuvent faire feu de tous les côtés.

Outre les quatre canons des tourelles, l'armement de la frégate se compose encore d'un canon de 17 centimètres placé à l'avant et d'un autre semblable à l'arrière.

La coque en fer est construite suivant le système dit à cellules (*Zellen System*), c'est-à-dire avec des parois doubles et un grand nombre d'espaces étanches, séparés les uns des autres. Les machines qui font marcher le navire ne sont pas visibles à bord ; on y a installé des machines pour lever les ancres, pour faire virer les tourelles, pour diriger le gouvernail, etc. L'équipage est de 500 hommes ; pour leur procurer sans interruption de l'eau potable, même pendant de longues traversées, il a été établi un appareil à distiller qui peut, en 24 heures, fournir environ 2,000 litres d'eau potable tirée de l'eau de mer.

La *Freya*, suivant le journal allemand, appartient à la classe des navires destinés, en cas de guerre navale, à l'attaque contre les bâtiments ennemis qui servent à faire le blocus ou à débarquer des troupes. En temps de paix, ces navires sont dirigés sur les points où de plus petits bâtiments de guerre ne sont pas en mesure de remplir les missions militaires qui leur ont été confiées. Réunis en escadre, ces mêmes navires servent encore, en dehors du cas de guerre, à l'instruction des équipages de service à bord.

La *Freya* est du type des croiseurs légers, ayant pour mission de faire la chasse aux petits bâtiments de guerre et d'inquiéter, de molester le commerce de l'ennemi. Aussi a-t-on cherché surtout à lui donner des allures rapides. Toutes les autres considérations ont été subordonnées à celle-là; la vitesse obtenue est de 14 nœuds et demi à l'heure. On a pourvu en même temps à la solidité, au moyen de fortes poutres en fer garnissant le corps du navire, qui est en bois.

Cette corvette est armée de deux canons dits à larges flasques (*Breitseiten*), de 17 centimètres, qui lui permettraient, en cas de besoin, de s'approcher de navires au faible blindage, et de transpercer leurs cuirasses, ces canons pouvant, paraît-il, enfoncer des plaques de 15 centimètres d'épaisseur.

Les machines de la *Freya* ont une force de 2,400 chevaux ; l'équipage est de 230 hommes.

TORQUETTE s. f. — Espèce de gâteau ayant la forme d'une couronne.

TORRENTIELLEMENT adv. (tor-ran-si-èle-man — rad. *torrentiel*). À la manière des torrents.

TORTERON, bourg de France (Cher), arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond ; pop. aggl., 1,820 hab. — pop. tot., 2,289 hab.

***TORTILLON** s. m. — Petit rouleau de papier pour estomper.

***TORTUE** s. f. — Allus. hist. **La tortue d'Eschyle.** D'après une anecdote que rapporte Pline l'Ancien, Valère-Maxime et Suidas, Eschyle aurait péri par la chute d'une tortue, qu'un aigle avait enlevée et fait tomber du haut des airs sur la tête du poëte pour la briser. Ce récit a tout l'air d'une fable, mais on y fait quelquefois allusion.

***TÔTES**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. de Dieppe ; pop. aggl., 767 hab. — pop. tot., 834 hab.

TOTLEBEN (François-Édouard DE). V. TODLEBEN, au tome XV du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément*.

TOUAMOTOU (archipel), nom actuel du groupe d'îles qu'on appelait autrefois Pomotou. V. ce mot, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

La dénomination d'îles Pomotou signifiait *îles soumises;* celle de Touamotou signifie *îles lointaines*.

TOUBIN (Charles-Adolphe), littérateur et archéologue français, né à Salins (Jura) en 1820. Il s'est adonné de bonne heure à l'enseignement, et il a été successivement professeur à Bastia (1840), à Tarbes, à Salins et à Alger. M. Toubin a fait des voyages en Italie et en Suisse. Pendant ses loisirs, il s'est particulièrement occupé de recherches archéologiques. Outre des articles insérés dans la *Revue des Deux-Mondes* et d'autres recueils, ainsi qu'une part de collaboration à l'*Histoire des villes de France* de Guilbert, on lui doit un certain nombre d'ouvrages, notamment : *Scarabées* ou *Récits des Champs* (1858, in-18) ; *Études sur les chants sacrés de la Gaule et de la Grèce* (1861, in-8°) ; *Chant sacré des Égyptiens* (1861, in-8°) ; *Culte des arbres chez les anciens* (1862, in-8°) ; *Fleur des fables* (1864, in-8°) ; *Sanctuaires primitifs et fétichisme* (1865, in-8°) ; *Récits jurassiques* (1869, in-12) ; recueil de nouvelles ; *Lectures algériennes* (1870, in-18), etc. — Son frère, M. Edmond TOUBIN, né à Salins en 1824, s'est également adonné à des travaux d'archéologie et d'érudition. Élève de l'École normale supérieure, il a professé les mathématiques et la physique dans divers collèges et lycées depuis 1846. Il a publié des notices archéologiques, météorologiques, etc., dans divers recueils, notamment dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, dans les *Annales mathématiques*, dans le *Bulletin agricole* de Lons-le-Saunier, dans la *Bourgogne* de Landrey, etc. Il a aussi publié un supplément au *Dictionnaire du patois du Jura*.

***TOUCHARD** (Philippe-Victor), marin français. — Lors des élections du 14 octobre 1877, il posa sa candidature à la députation dans des députés dans le VIIIe arrondissement de Paris, à la place du duc Decazes, qui ne se représentait pas. Attaché au parti orléaniste, il fit une profession de foi dans laquelle il déclarait que, soldat résolu de la cause conservatrice, il voulait avant tout l'affermissement des bases de toute société, la famille, la religion, le travail et la propriété. Le contre-amiral Touchard ne se borna pas à faire acte d'adhésion à la politique de combat du ministère de Broglie-Fourtou ; il publia également alliance avec les bonapartistes, et il écrivit à M. Bartholoni, candidat bonapartiste d'un autre arrondissement de Paris, qu'il y avait solidarité entre eux. Ce fut grâce à l'appui des partisans du despotisme impérial que M. Touchard fut élu député par 6,334 voix contre 5,174 données à M. Anatole de La Forge, candidat républicain. À la Chambre des députés, il alla siéger dans la minorité formée de tous les partis hostiles aux libertés publiques et à l'affermissement de la république parlementaire. Il vota contre la nomination d'une commission d'enquête, pour le ministère de Rochebouët, et passa à l'opposition, après la formation du cabinet parlementaire Dufaure-Marcère (14 décembre). M. Touchard devint, au mois de novembre, président d'un groupe de la Chambre qui prit le nom de réunion constitutionnelle, par antiphrase, sans doute, car aucun de ses membres n'était partisan de la constitution républicaine du 25 février. Au mois de janvier 1878, il déposa sur le bureau de la Chambre une proposition demandant la modification du règlement sur le nombre de voix nécessaire pour qu'on prononçât une validation. Il développa sa proposition, le 21 janvier 1878, dans un discours rempli de lieux communs et de récriminations, que M. Gambetta réfuta avec autant d'éloquence que de bon sens. Depuis lors, il a fait une nouvelle proposition qui n'a pas eu plus de succès, celle de payer aux députés non validés le traitement accordé aux députés dont la validation est prononcée (mai 1878). Outre des *Études* publiées dans la *Revue maritime* et dans la *Revue des Deux-Mondes*, on lui doit : *A propos du combat de Lissa* (1867, in-8°) ; les *Navires de croisière et leur armement* (1868, in-8°).

***TOUCHE** s. f. — Encycl. *Pierre de touche.* V. ESSAI AU TOUCHAU, au tome VII du *Grand Dictionnaire*, page 938.

TOUCHEMENT s. m. (tou-che-man — rad. *toucher*). Action de toucher, en parlant d'une somme d'argent.

TOUCHES (LES), bourg de France (Loire-Inférieure), cant. de Nort, arrond. et à 33 kilom. de Châteaubriant ; pop. aggl., 227 hab. — pop. tot., 2,149 hab.

***TOUCY**, ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. d'Auxerre ; pop. aggl., 1,680 hab. — pop. tot., 2,913 hab. Par décision du conseil municipal de Toucy, prise en 1877, la principale rue de cette ville, où se trouve la maison dans laquelle est né l'auteur du *Grand Dictionnaire*, a pris le nom de Pierre-Larousse. Le même conseil municipal a voulu que le buste de Pierre Larousse décorât la salle de ses séances. Ces honneurs rendus au plus illustre de ses enfants honorent la ville même qui en a pris l'initiative.

TOUDOUZE (Édouard), peintre, né à Paris vers 1844. Il prit des leçons de peinture de MM. Pils et Leloir et suivit les cours de l'École des beaux-arts. M. Toudouze débuta au Salon de 1867 par un *Embarquement de pirates*, puis il exposa successivement : la *Mort de Jézabel* (1868), le *Supplice de Brunehaut*, *Taux amis* (1869), la *Veillée sur la lande* (1870). Dans ces tableaux, on trouvait une tendance marquée vers le grand style. En 1871, M. Toudouze remporta le grand prix de Rome. Pendant son séjour en Italie, il exécuta *Eros et Aphrodite*, qui figura au Salon de 1874, et *Clytemnestre faisant tuer Agamemnon*, qui lui valut une médaille de 3e classe au Salon de 1876. Cette même année, il envoya de Rome à l'École des beaux-arts une composition confuse, la *Femme de Loth changée en sel*, qu'il modifia sensiblement et dont il fit un grand tableau exposé sous le même titre au Salon de 1877. Ce tableau fut très-vivement attaqué par la plupart des critiques ; malgré ses défauts, il n'en obtint pas moins du jury une médaille de classe. Au Salon de 1878, M. Edouard Toudouze a exposé un tableau de genre, la *Plage d'Yport*, et un joli portrait de Mlle Jd.

***TOUL**, ville de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. d'arrond. et de 2 cant., sur la Moselle ; pop. aggl., 7,639 hab. — pop. tot., 10,085 hab. L'arrond. compte 5 cant., 119 communes, 62,977 hab.

TOULMOUCHE (Adolphe), médecin français, né à Nantes en 1798. Il étudia la médecine, prit le grade de docteur, et alla se fixer à Rennes, où il devint professeur de pathologie et de médecine opératoire à l'École de médecine de cette ville. Le docteur Toulmouche s'est occupé d'archéologie et de travaux sur son art. Indépendamment de travaux publiés dans les *Annales d'hygiène publique*, il a fait paraître : *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes* (1846, in-4°) ; *Des lésions du crâne de l'organe qu'il renferme, au point de vue médico-légal* (1850, in-8°) ; *Études sur l'infanticide et la grossesse cachée ou simulée* (1862, in-8°) ; *Des attentats à la pudeur, des avortements de nuit, des enfants ou des filles à peine nubiles et sur des adultères, etc.* (1864, in-8°) ; *Des blessures par armes à feu* (1867, in-8°) ; *Ulcères de l'estomac* (1870, in-8°), etc.

TOULMOUCHE (Auguste), peintre français, né à Nantes (Loire-Inférieure) en 1829. Il est neveu du précédent. Ses premières dispositions qu'il montrait pour les arts décidèrent sa famille à l'envoyer étudier la peinture à Paris. M. Augustin Toulmouche entra dans l'atelier de Gleyre, sous la direction duquel il fit de très-rapides progrès. Il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il exposa pour la première fois. Il envoya un portrait au Salon de 1848. M. Toulmouche exposa ensuite : la *Papillote* (1849) ; quatre portraits (1850) ; *Joseph et la Femme de Putiphar*, *Jeune fille* (1852). Après avoir hésité entre la peinture d'histoire et celle de genre, il eut le bon esprit de se laisser aller à son véritable tempérament, qui le portait vers cette dernière. Il se mit à traiter des scènes intimes et familières, dont il puisa la plupart des motifs dans la vie élégante et mondaine. Il ne tarda pas à passer maître dans ce genre, où il a déployé de remarquables qualités de dessinateur, un charmant coloris, une touche pleine de délicatesse, enfin beaucoup de finesse d'observation et d'esprit. Nous citerons de lui les tableaux suivants : *Après déjeuner*, le *Premier pas* (1853) ; la *Leçon*, la *Terrasse*, à l'Exposition universelle de 1855 ; *Un baiser*, deux portraits de femme (1857) ; la *Prière*, la *Leçon*, le *Château de cartes* (1859) ; le *Premier chagrin*, le *Sommeil*, la *Montre*, le *Billet*, deux portraits (1861) ; *Un chagrin*, le *Repos*, le *Coin du feu* (1863) ; la *Confidence*, le *Lendemain du bal* (1864) ; le *Fruit défendu*, la *Première visite* (1865) ; *Un mariage de raison* (1866) ; le *Lilas blanc* (1867) ; l'*Attente* (1877) ; le *Premier sourire d'œil*, *Un jour de fête* (1868) ; la *Lettre d'amour*, la *Toilette du matin* (1869) ; l'*Heure du rendez-vous*, la *Lisseuse* (1870) ; l'*Hiver* (1873) ; le *Livre sérieux*, la *Réponse* (1874) ; *Flirtation*, l'*Été* (1876) ; la *Rose* (1878), etc. Le peintre de ces charmants tableaux, peuplés de femmes si jolies, si gracieuses, si élégantes, si parisiennes en un mot, a obtenu des médailles de 3e classe en 1852 et en 1859, une médaille de 2e classe en 1861 et la croix de la Légion d'honneur en 1870.

***TOULON**, ville maritime de France (Var), ch.-l. d'arrond. et de 2 cant., à 61 kilom. de Draguignan, à 840 kilom. de Paris, sur la Méditerranée ; pop. aggl., 44,518 hab. — pop. tot., 70,509 hab. L'arrond. compte 9 cant., 29 comm., 145,097 hab.

***TOULON-SUR-ARROUX**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. de Charolles, sur la rive gauche de l'Arroux ; pop. aggl., 1,253 hab. — pop. tot., 1,958 hab.

***TOULOUSE**, ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. du départ. et de 4 cant., sur la Garonne ; pop. aggl., 107,452 hab. — pop. tot., 131,649 hab. L'arrond. compte 12 cant., 130 comm., 209,096 hab.

***TOUPET DES VIGNES** (Edmond-Édouard Ernest-Victoire), homme politique français. — Le 20 février 1876, il fut élu sénateur des Ardennes par 439 voix. Dans sa profession de foi, il avait dit : « Mes efforts ont constamment tendu à donner à la France pour gouvernement définitif la République, parce que, dans ma conviction, cette forme de gouvernement permettait seule au pays de se reconstituer. » Au Sénat, il alla siéger au centre gauche et s'inscrivit au groupe de M. Toupet des Vignes, fidèle à ses promesses, donna son concours à la politique aussi sage que libérale des cabinets républicains qui se succédèrent au pouvoir du 9 mars 1876 au 16 mai 1877. Lors du coup d'État parlementaire qui amena aux affaires le ministère de combat de Broglie-Fourtou, il se prononça contre une politique qui jetait une profonde perturbation dans le pays. Il vota contre la dissolution de la Chambre des députés le 22 juin 1877 pour protester contre les candidatures officielles, et cessa de faire de l'opposition après la formation du ministère républicain et parlementaire qui suivit le 14e cabinet (14 décembre 1877). M. Toupet des Vignes a été réélu questeur du Sénat.

TOURACHE adj. et s. (tou-ra-che). Se dit d'une race de bœufs qui se trouve dans les campagnes de Constantine près de Sétif. On écrit aussi TOURRACHE.

***TOURBILLON** s. m. — Anat. *Tourbillon vasculaire* ou *Vaisseaux tournoyants*, Veines qui rampent dans la membrane choroïde.

***TOURCOING**, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Lille ; pop. aggl., 32,758 hab. — pop. tot., 48,634 hab. Nombreuses fabriques.

***TOURGUENEFF** (Ivan), célèbre romancier russe. — Parmi les dernières productions de cet écrivain éminent, nous citerons : les *Eaux printanières*, le *Gentilhomme de la steppe* (Paris, 1873, in-12) ; les *Reliques vivantes* (1876, in-12) ; le *Rêve* (1877, in-12) ; les *Terres vierges*, roman qui a paru dans le journal le *Temps* (1876). Dans cette dernière œuvre, l'écrivain a fait un saisissant tableau de la société russe et du travail profond qui s'y opère sous l'action du socialisme et du nihilisme. On y trouve des figures singulièrement vivantes et originales, des types saisissants et un talent d'écrivain de premier ordre. Je n'en veux pour preuve que la première page, aquarelles (1873) ; portrait d'homme, d'après Dürer (1874), etc. Ces aquarelles, exécutées avec une remarquable science du dessin et une grande entente du coloris, ont valu à M. Tourny des médailles aux Salons de 1861, 1863, 1868, et la croix de la Légion d'honneur en 1872. Comme graveur, il s'est borné à exposer le portrait de *Masaccio* et celui de *M. Baroche*, alors président du conseil d'État (1857). En dehors des œuvres qu'il a exposées, cet artiste en a exécuté un grand nombre. Il a fait notamment pour M. Thiers une longue suite de copies à l'aquarelle d'après les originaux des chefs-d'œuvre de Raphaël, du Titien, de Rubens, de Velazquez, de Corrége, etc.; des portraits, des dessins pour des gravures commandées pour le Louvre, etc.

***TOUROUVRE**, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Mortagne ; pop. aggl., 537 hab. — pop. tot., 1,805 hab.

***TOURS**, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. du départ. et de 3 cant., à 235 kilom. de Paris, sur la rive gauche de la Loire ; pop. aggl., 40,923 hab. — pop. tot., 48,325 hab. L'arrond. compte 11 cant., 127 commun., 176,147 hab.

***TOURS**, bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. de Saint-Dier, arrond. et à 20 kilom. de Clermont-Ferrand ; pop. aggl., 235 hab. — pop. tot., 2,132 hab.

***TOURTERON**, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Vouziers ; pop. aggl., 512 hab. — pop. tot., 577 hab.

TOURTOULON (le baron Charles DE), écrivain français, né Montpellier en 1836. Il est fils de M. Antoine de Tourtoulon, mort à Montpellier en 1870, à qui l'on doit des *Lettres sur Nice* (1852) et des *Pensées, maximes et portraits* (1854). Comme son père, M. Charles de Tourtoulon a consacré ses loisirs à des travaux littéraires ; mais il s'est occupé d'une façon plus spéciale de questions nobiliaires et historiques. Nous citerons de lui : *Notes pour servir aux nobiliaires de Montpellier* (1856 in-8°) ; *De la noblesse dans ses rapports avec nos mœurs et nos institutions* (1857, in-12) ; l'*Hérédité et la noblesse* (1862, in-12) ; *Études sur la maison de Barcelone, Jayme Ier le Conquérant, roi d'Aragon* (1863-1867, 2 vol. in-8°) ; *Du droit, de l'usage et de l'abus en fait de titres* (1865, in-8°) ; les *Français aux expéditions de Majorque et de Valence* (1866, in-8°), etc. On lui doit, en outre, des articles et des études insérés dans la *Revue nobiliaire* et, sous le pseudonyme de Pontes Rochesat, quelques livrets d'opéras-comiques, notamment : le *Camp de Maëstricht*, en deux actes, musique de E. Servel (1859, in-12) ; le *Roman d'une vente*, en un acte, musique du même (1860, in-12).

***TOURVES**, bourg de France (Var), cant., arrond. et à 12 kilom. de Brignoles, sur la rive droite du Caramy ; pop. aggl., 1,977 hab. — pop. tot., 2,207 hab.

TOUT s. m. (ta-outt — mot anglais qui signifie *espion*). Individu qui espionne les chevaux de course : *Le* TOUT *est le complément obligé du tipster et nécessairement son associé.* (Ned Pearson.)

— Encycl. Les courses, surtout en Angleterre, offrent un trop beau jeu à l'agiotage pour que les plus malins ne s'efforcent pas, à l'aide de ruse et d'adresse, de mettre la chance de leur côté. Prédire quel sera le gagnant d'une course importante est une affaire de sorcellerie ; mais s'entourer de bons renseignements, savoir si tel ou tel cheval est indisposé, si son travail a subi un temps d'arrêt, s'il sera prêt ou non pour la course, cela se peut en s'en donnant la peine, et l'on conçoit quel est l'intérêt d'un propriétaire rival ou d'un groupe de parieurs d'avoir sur tel cheval, qu'ils redoutent ou sur lequel ils espèrent, des informations ignorées des autres. C'est le *tout* qui se charge, moyennant finance, d'obtenir ces informations ; il rôde autour des champs d'entraînement, des écuries, cherche à surprendre les galops d'essai, à faire bavarder les jockeys, à connaître les moindres particularités du travail des chevaux, des traitements auxquels on les soumet, car de l'indication la plus futile en apparence on peut tirer les indications précieuses. Naturellement, l'entraîneur, qui se sait espionné, cherche à dérouter le *tout* par tous les moyens imaginables. Pour les galops d'essai, qui doivent se pousser, il a soin de seller lui-même les chevaux et surcharge tels ou tels d'un poids quelconque, ignoré du jockey lui-même. Si un *tout* surprend ce galop, il n'en pourra tirer que des inductions fausses, puisqu'il ne sait pas que tel cheval, qui se laisse battre par son camarade d'écurie, est paralysé par sa surcharge. Un *tout* avait été surpris rôdant la nuit autour des écuries, et, se glissant jusqu'à un ventilateur, pour écouter la respiration d'un cheval : l'entraîneur plaça subrepticement dans le box un cheval attaqué d'un commencement de bronchite, et le *tout*, tombant dans le panneau, fit défaire les paris de ses commettants. On pourrait citer une foule de traits semblables. Cependant, telle est l'adresse et le flair de ces espions, qu'ils parviennent presque toujours à apprendre ce qu'ils veulent savoir ; il n'est pas de favori, à la veille d'une course, dont ils ne puissent faire l'histoire jour par jour, avec le compte de ses tours de galop et celui des médecines qui lui ont été administrées. Tout n'est cependant pas rose dans le métier de *tout*. L'un d'eux, surpris par l'entraîneur Tom Jennings à rôder autour des écuries du comte de Lagrange, reçut une volée de coups de trique, dont il se ressentit longtemps. Il est vrai qu'il trahissait Tom Jennings devant les tribunaux et le fit condamner, car l'espionnage de ce genre n'étant pas puni par la loi, le métier du *tout* est licite et ne peut être pour lui une cause de mauvais traitements. Mais c'est précisément parce que la loi ne punit pas cet espionnage que les entraîneurs ou les jockeys sont portés à se faire justice eux-mêmes, dans le cas où les manœuvres du *tout* leur paraissent dépasser les bornes permises.

TOUT-BLANC s. m. (tou-blan). Bot. Nom vulgaire du narcisse multiflore.

***TOUVET** (LE), bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Grenoble ; pop. aggl., 985 hab. — pop. tot., 1,564 hab.

TOXANDRES, ancien peuple de la Gaule, IIe Germanique, entre les Ménapiens et les Eburons. Leur capitale était *Toxandria* ou Toxandrie.

TOXANDRIE, nom donné pendant le moyen âge au Brabant, et plus spécialement à une partie de cette province anciennement habitée par les Toxandres.

***TRABAC** s. m. — Filet employé par les pêcheurs de Cette et des pays voisins.

TRACHÉLAGRE s. f. (tra-ké-la-gre — du gr. *trachélos*, cou; *agra*, prise). Pathol. Goutte au cou.

TRACHÉLO-CERVICAL, ALE adj. Anat. Se dit de l'artère qu'on appelle aussi CERVICALE PROFONDE.

TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, ÉE adj. Anat. Qui est sous la peau du cou.

TRACHÉOBRONCHITE s. f. (tra-ké-o-bronchi-te — de *trachée*, et de *bronchite*). Pathol. Inflammation simultanée de la trachée et des bronches.

TRACTARIANISME s. m. (tra-kta-ri-a-nisme). Hist. relig. Doctrine des tractariens.

TRAFIQUEUR s. m. (tra-fi-keur — rad. *trafiquer*). Celui qui trafique.

***TRAGI-COMÉDIE** s. f. — Encycl. Dans ce genre de composition dramatique, sans mêler précisément le comique au tragique et sans quitter le langage noble, on unissait cependant au sérieux de la tragédie quelques nuances empruntées à la comédie, et l'on terminait par un dénoûment heureux. Scudery a écrit, en tête de son *Andromire*, la théorie et l'éloge de la *tragi-comédie* : « Ce beau et divertissant poëme, dit-il, sans pencher trop vers la sévérité de la tragédie ni vers le style railleur de la comédie, prend les beautés les plus délicates de l'une et de l'autre, et, sans être ni l'une ni l'autre, on peut dire qu'elle est toutes les deux ensemble, et même quelque chose de plus. » Le nom de *tragi-comédie* fut emprunté au théâtre italien et produit pour la première fois en France par Garnier en 1582. Ce correct imitateur des anciens ne se doutait pas qu'il inaugurait ainsi une suite de pièces où des esprits plus indépendants que le sien se donneraient carrière en dehors des règles et des modèles classiques. M. Victor Fournel, dans son livre *Sur la littérature indépendante*, a bien marqué ce mouvement remarquable de notre histoire théâtrale. « La *tragi-comédie*, qui depuis son apparition chez nous jusqu'aux premières pièces de Racine et même au delà, occupe, dit-il, une si large place sur notre scène, fut introduite par le besoin de la variété et le désir de tirer parti d'un grand nombre de sujets curieux qui se dérobaient aux classifications exclusives. De leurs rapports intellectuels avec l'Italie et l'Espagne, nos poëtes avaient rapporté des histoires romanesques, faites à souhait pour exciter l'intérêt, tenant de la comédie par la peinture des détails et de l'intrigue, de la tragédie par le rang des personnages. » Fallait-il laisser perdre tant de belles choses, qu'on trouvait, Boisson dans le *Roland furieux*, dans les *Nouvelles* de Cervantes, dans les pièces de Lope, et un peu plus tard de Calderon ? Fallait-il les défigurer, les couper, les tailler, pour les enfermer, en dépit d'elles-mêmes, dans le lit de Procuste de la tragédie ou de la comédie, et se donner tout de peine en vue d'un résultat incertain ? Si le cas se fût présenté lorsque la littérature dramatique, disciplinée par Racine et Boileau, se resserrait dans des voies qu'elle faisait chaque jour plus étroites, de telles raisons n'eussent point prévalu ; mais il se présentait à un moment où rien n'était encore entièrement fixé, où les auteurs marchaient, pour ainsi dire, à travers une terre vierge, où le périlleux y était mis en scène un héros environné de tout ce qu'n'oppose aux Romains que l'ironie et le sarcasme. C'est le caractère du railleur ; élevé, par la grandeur d'âme, par le rang et les dangers du personnage, à l'énergie, à la dignité de la haute tragédie.

En résumé, la *tragi-comédie* fut la manifestation d'une tendance, presque toujours inconsciente, vers la liberté dramatique, vers le mélange des genres, vers le drame. Elle avait apparu sur notre scène à la fin du XVIe siècle, alors que les intelligences naissaient à une vie nouvelle par l'étude des œuvres de l'antiquité et par la connaissance de quelques littératures étrangères. Elle était apparut quand les règles attribuées à Aristote, soutenues par l'Académie, furent proclamées par Boileau et que Racine satisfit par ses chefs-d'œuvre le goût d'ordonnance régulière qu'éprouvait alors l'esprit français, goût développé d'une manière excessive dans la société qui se modelait sur la personne emphatiquement ordonnée et majestueuse de Louis XIV.

***TRAÎNEAU** s. m. — Bot. Nom vulgaire d'une espèce de clématite.

***TRAINGLOT** s. m. (train-glo — rad. *train*). Soldat du train. I Fam.

TRALE s. f. (tra-le). Pêch. Filet qu'on appelle aussi CHALUT.

TRAM s. m. (tramm). Bot. Arbre de Cochinchine, avec l'écorce duquel les indigènes forment les toits de leurs cases.

***TRAMAYES**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. O. de Mâcon ; pop. aggl., 995 hab. — pop. tot., 2,135 hab.

TRANCHANT (Louis-Charles-Maire), administrateur, né à Paris en 1826. Son père était inspecteur général de l'Université. Au sortir du collége, il obtenait le droit et se fit recevoir licencié. En même temps il suivait les cours de l'École des chartes, et, en 1848, il se fit admettre à l'École d'administration. Cette école ayant été dissoute, il entra en 1849 au conseil d'État comme auditeur, à la suite d'un concours. M. Tranchant ne tarda pas à s'y faire remarquer par son intelligente coopération à l'élaboration de divers projets de loi. Le conseil d'État ayant été dissous et réorganisé à la suite du coup d'État de 1851, il fut attaché, peu après, au conseil d'administration du ministère de la justice en qualité de secrétaire. M. Tranchant se démit de ces fonctions en 1853 et se fit inscrire comme avocat à Paris. Deux ans plus tard, il devint

partie de l'action se passe en pleine mer, dans une barque de pêcheur. La pièce finit par le supplice de Zoroste, condamné à périr sur un bûcher. Dans un même acte, la scène se passe tour à tour à Sion et à Tyr, à la ville et à la campagne, dans une salle de bal et dans la salle du conseil. Cette œuvre est donc un véritable drame, et c'est sans doute faute d'un autre nom que l'auteur l'a intitulée *tragi-comédie*, malgré son dénoûment funeste. La préface que mit en tête de la pièce F. Ozanam, ami de Jean de Schelandre, est un manifeste littéraire en faveur de la liberté du théâtre. Il y exprimait cette pensée, que, le goût vacillant suivant les nations et les siècles, un art nouveau était nécessaire à une société nouvelle ; que, par conséquent, il fallait accommoder à l'usage de temps présent les systèmes faits pour les peuples de l'antiquité. Les anciens, selon lui, n'avaient pas craint de violer l'unité de temps quand elle s'opposait trop fortement à la vérité dramatique ; et cependant elle avait chez eux des raisons d'être qui n'existent plus pour nous. Ils avaient senti le défaut de la monotonie tragique et avaient introduit dans leurs tragédies, sous forme d'intermèdes, des satyres à la raillerie mordante. Quelques-unes même de ces pièces, comme le *Cyclope* d'Euripide, n'étaient que des *tragi-comédies* où se mêlaient tous les tons et tous les personnages. La vérité et l'intérêt du spectacle demandaient également que la joie et la tristesse, le rire et les larmes se succédassent sur le théâtre, comme ils se succèdent dans la vie ordinaire. Voilà le fond de cette curieuse préface. Ce sont les théories que l'on retrouve cent cinquante ans plus tard sous la plume de Mercier.

La plupart des *tragi-comédies* sont loin de réaliser l'effet que se proposait Jean de Schelandre. Presque aussi sages que les tragédies, pauvres imitations de la romanesque espagnol, elles ont un langage noble comme les personnages qui y sont mis en scène, lesquels sont toujours des rois et des princes. Elles n'ont presque jamais la verve du style comique. Telles furent en ce genre les pièces les plus renommées de Du Ryer, de Rotrou, de Rotron, de Scudery. Il ne faut pas oublier que Corneille donna le titre de *tragi-comédie* au *Cid*. Ce titre vient sans doute de ce que la pièce a un dénoûment heureux. Mais ce n'est pas la seule chose qui fût en dehors des règles tragiques. Sans parler de la ressemblance du comte de Gormas avec Polyeucte dans sa comédie, le souffle, qui est le point de départ de l'intrigue, s'accorde si peu avec les conventions de la tragédie que les acteurs se bornent à en faire le simulacre. Une autre pièce de Corneille a été jouée quelquefois sous le titre de *tragi-comédie* ; c'est *Nicomède*. C'est bien plutôt, comme l'a dit Voltaire, une comédie héroïque. Le poëte y a les conventions de la tragédie que les acteurs se bornent à en faire le simulacre. Une autre pièce de Corneille a été jouée quelquefois sous le titre de *tragi-comédie* ; c'est *Nicomède*. C'est bien plutôt, comme l'a dit Voltaire, une comédie héroïque. Le poëte y a mis en scène un héros environné de tout ce qu'n'oppose aux Romains que l'ironie et le sarcasme. C'est le caractère du railleur ; élevé, par la grandeur d'âme, par le rang et les dangers du personnage, à l'énergie, à la dignité de la haute tragédie.

En résumé, la *tragi-comédie* fut la manifestation d'une tendance, presque toujours inconsciente, vers la liberté dramatique, vers le mélange des genres, vers le drame. Elle avait apparu sur notre scène à la fin du XVIe siècle, alors que les intelligences naissaient à une vie nouvelle par l'étude des œuvres de l'antiquité et par la connaissance de quelques littératures étrangères. Elle était apparut quand les règles attribuées à Aristote, soutenues par l'Académie, furent proclamées par Boileau et que Racine satisfit par ses chefs-d'œuvre le goût d'ordonnance régulière qu'éprouvait alors l'esprit français, goût développé d'une manière excessive dans la société qui se modelait sur la personne emphatiquement ordonnée et majestueuse de Louis XIV.

***TRAÎNEAU** s. m. — Bot. Nom vulgaire d'une espèce de clématite.

***TRAINGLOT** s. m. (train-glo — rad. *train*). Soldat du train. I Fam.

TRALE s. f. (tra-le). Pêch. Filet qu'on appelle aussi CHALUT.

TRAM s. m. (tramm). Bot. Arbre de Cochinchine, avec l'écorce duquel les indigènes forment les toits de leurs cases.

***TRAMAYES**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. O. de Mâcon ; pop. aggl., 995 hab. — pop. tot., 2,135 hab.

TRANCHANT (Louis-Charles-Maire), administrateur, né à Paris en 1826. Son père était inspecteur général de l'Université. Au sortir du collége, il obtenait le droit et se fit recevoir licencié. En même temps il suivait les cours de l'École des chartes, et, en 1848, il se fit admettre à l'École d'administration. Cette école ayant été dissoute, il entra en 1849 au conseil d'État comme auditeur, à la suite d'un concours. M. Tranchant ne tarda pas à s'y faire remarquer par son intelligente coopération à l'élaboration de divers projets de loi. Le conseil d'État ayant été dissous et réorganisé à la suite du coup d'État de 1851, il fut attaché, peu après, au conseil d'administration du ministère de la justice en qualité de secrétaire. M. Tranchant se démit de ces fonctions en 1853 et se fit inscrire comme avocat à Paris. Deux ans plus tard, il devint